

AEP

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME D'ÉTUDES



Til	Élevage d	
11170		
		папист

Code: 4215 Unités: 38 Durée: 570 heures

Secteur de formation : Agriculture et pêches (02)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation: 2006

Centre de services scolaire mandaté : du Lac-Saint-Jean

Centres de services scolaires participants : de la Riveraine, des Mille-Îles, des Phares, de la Côte-du-Sud,

de Saint-Hyacinthe

Fonction de travail : Ouvrière, ouvrier agricole spécialisé en production laitière

Objectifs du programme d'études : Préparer à l'exercice du métier d'ouvrière et d'ouvrier agricole spécialisé en production laitière. De façon générale, ces personnes travaillent au sein de moyennes ou de grandes entreprises agricoles, où leurs tâches se rattachent spécifiquement au troupeau laitier. Elles doivent nourrir les animaux, traire les vaches, assurer les soins d'hygiène et de santé du troupeau, appliquer les programmes de reproduction et entretenir les bâtiments et les équipements.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);
- ou avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;
- ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;
- ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;
- ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main d'œuvre d'Emploi-Québec.
- Ce programme est admissible par la <u>passerelle CFMS-AEP</u>.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES			
Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures	
AEP 215-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	
AEP 215-022	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail	30	
AEP 215-031	Communiquer efficacement en milieu de travail	15	
AEP 215-041	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15	
AEP 215-052	S'initier à la pratique du métier	30	
221-064	Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animales	60	
221-084	Appliquer des soins d'hygiène et de santé aux bovins laitiers	60	
221-073	Traire les vaches et contrôler la qualité du lait	45	
221-093	Appliquer des notions de génétique de reproduction animale	45	
221-113	Appliquer un programme de reproduction d'amélioration des bovins laitiers	45	
AEP 215-114	Appliquer des notions d'alimentation animales	60	
221-123	Appliquer un programme d'alimentation aux bovins laitiers	45	
221-243	Entretenir régulièrement des bâtiments	45	
AEP 215-144	S'intégrer au milieu de travail	60	

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP *Production animale*.

Documentation disponible sur demande				
🔀 Rapport de l'AST ou de l'AP	✗ Programme d'études	Instrumentation RAC		
X Projet de formation	Guide d'organisation matérielle			
✗ Tableau d'harmonisation	Cadre d'évaluation			

